



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2012

- [Décret no 2009-1388 du 11 novembre 2009](#) portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- [Décret no 2011-1140 du 21 septembre 2011](#) portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés ;
- [Arrêté du 1er février 2012](#) fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure et au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle ;
- [Arrêté du 1er février 2012](#) fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure et au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle ;
- [Arrêté du 18 avril 2012](#) autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle.

CONDITIONS D'ACCES :

- appartenir au corps des **bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure** ;
- justifier d'au moins deux ans dans le 5e échelon **de classe supérieure au plus tard le 31 décembre 2012** ;
- justifier et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- Aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats.

LES INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire ?

s'effectuent EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Pour les candidats de Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, l'inscription se fait auprès du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Quand s'inscrire ?

Ouverture des inscriptions : du **mardi 29 mai 2012 à 12h00** (heure de Paris)

Fermeture des inscriptions : au **jeudi 28 juin 2012 à 17h00** (heure de Paris)

AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION

DATES A RETENIR :

Epreuve écrite d'admissibilité : mercredi 19 septembre 2012

Epreuve orale d'admission : du 10 au 13 décembre 2012 (prévisions)

Retour du dossier RAEP(*) : 15 novembre 2012

(*)DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Les candidats admissibles établissent un dossier RAEP, en vue de l'épreuve orale d'admission, qu'ils devront retourner par voie postale en recommandé simple au **Ministère de l'Education Nationale – Bureau DGRH D5** (72, rue Regnault - 75243 PARIS Cedex 13) au plus tard le **jeudi 15 novembre 2012**, avant minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24848/guide-concours-bibliotheques.html>

<http://www.ac-noumea.nc>